

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

LISTE DES TARIFS 2021

Description du produit	Tarif minimum	Tarif
TRANSFORMATION		
Bâtiment résidentiel	149,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Bâtiment – autres	439,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Bâtiment résidentiel et commercial (mixte)	439,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Pieux pour renforcer la structure	55,00 \$	
Déplacement d'un bâtiment	404,00 \$	
Renouvellement d'un permis – résidentiel	149,00 \$	25 % du coût du permis original
Renouvellement d'un permis – autres	439,00 \$	25 % du coût du permis original
Numéro civique / municipal (ajout)	56,00 \$	
Copie d'un permis (placard) - perdu ou volé	12,00 \$	

CONSTRUCTION NEUVE		
Résidentiel (6 logements et moins)	920,00 \$/log	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Résidentiel (plus de 6 logements)	920,00 \$/log	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Résidentiel et autres (mixte)	920,00 \$/log ou local	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Commercial, industriel ou institutionnel	920,00 \$/local	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Autres	463,00\$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Piscine	420,00 \$	
Dépendance - Résidentiel - de 15.01 à 25 m ²	231,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Dépendance - Résidentiel - plus de 25 m ²	463,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
CONDOMINIUM DIVISE		
Frais d'étude – dérogation pour conversion en copropriété divise verticale	785,00 \$	

TARIFS ADDITIONNELS (CONSTRUCTION / TRANSFORMATION) *En sus du coût de base* Étude requise par le titre VIII du règlement [Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)]		
Transformation / Secteur ou immeuble significatif (normes ou critères)	220,00 \$	
Agrandissement ou construction / Secteur significatif (normes ou critères)	820,00 \$	
Travaux visés par les articles suivants du règlement d'urbanisme (01-276) : 22, 23, 28, 28.1, 28.2, 28.3, 45.2, 48.1, 67, 69, 70, 70.1, 88, 106, 122.5.1 et 544	549,00 \$	Exemption si un tarif est déjà chargé en vertu de l'art. 15 et 16 du RCA15 17256
Pour l'étude d'une demande de permis visée par une résolution de PPCMOI (projet particulier)		2,00 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux (maximum 21 515 \$)

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

LISTE DES TARIFS 2021

Description du produit	Tarif minimum	Tarif
DÉMOLITION		
Bâtiment conventionnel autre que dépendance	5 487,00 \$	
Demande de démolition qui n'a pas à être soumise au comité consultatif d'urbanisme (CCU)	672,00 \$	
Dépendance (accessoire de l'habitation)	0 \$	

EXTÉRIEURS		
Aménagement stationnement résidentiel	149,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Aménagement stationnement autre	439,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Aménagement paysager résidentiel	149,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Aménagement paysager autres que résidentiel	439,00 \$	9,80 \$ pour chaque 1 000 \$ de travaux
Abattage d'arbres / rehaussement	155,00 \$	

OCCUPATION		
Frais d'étude certificat	280,00 \$	
Café-terrasse / frais d'étude permis	280,00 \$	
Enseignes, frais d'étude permis	280,00 \$	
Enseignes type module publicitaire ou panneau réclame autoroutier	560,00 \$	
Antenne / frais d'étude - par emplacement	340,00 \$	
Duplicata certificat d'occupation	12,00 \$	

*** À noter que d'autres tarifs peuvent s'appliquer en raison de la nature particulière de certains travaux.**

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

LISTE DES TARIFS 2021

Description du produit	Tarif minimum	
AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES		
Dérogation mineure (étude préliminaire*)	1 076,00 \$	
Dérogation mineure (avis public inclus)	3 358,00 \$	
Construction/agrandissement ou occupation pour un CPE ou garderie (LRQ c. C-8.2) (étude préliminaire*)	1 076,00 \$	
Construction/agrandissement ou occupation pour un CPE ou garderie (LRQ c. C-8.2)	2 796,00 \$	
Usage conditionnel (étude préliminaire*)	1 076,00 \$	
Usage conditionnel	3 358,00 \$	
Modification de zonage (étude préliminaire*)	1 076,00 \$	Mêmes tarifs que pour un projet particulier
Modification de zonage	14 830,00 \$	
S'ajoute pour un projet nécessitant la tenue d'un scrutin référendaire	5 036,00 \$	
Modification au Plan d'urbanisme (étude préliminaire*)	1 076,00 \$	
Modification au Plan d'urbanisme	22 377,00 \$	
PROJETS PARTICULIERS		
Projet particulier (étude préliminaire*)	1 076,00 \$	
Étude d'un projet particulier d'occupation	7 826,00 \$	
Construction/modification 500 m ² ou moins	7 836,00 \$	
Construction/modification 501m ² à 10 000 m ²	26 452,00 \$	
Constr./modif. 10 001 m ² à 25 000 m ²	52 196,00 \$	
Construction/modification plus de 25 000 m ²	74 596,00 \$	
Modif. d'un projet particulier déjà autorisé - occupation	16 596,00 \$	
S'ajoute pour un projet nécessitant la tenue d'un scrutin référendaire	5 036 \$	
Étude de permis d'un projet particulier déjà autorisé - occupation	2,00 \$ / 1000 \$ de travaux	(maximum 21 515 \$)
ARTICLE 89 DE LA CHARTE - DÉROGATION PAR LA VILLE CENTRE (CONSEIL MUNICIPAL)		
Étude préliminaire*	1 076,00 \$	
Pour projet d'occupation (sans construction)	2 522,00 \$	
Pour projet constr./modif. moins de 500 m ²	2 522,00 \$	
Pour projet constr./modif. 500 m ² à 9 999 m ²	12 070,00 \$	
Pour projet constr./modif. 1 000 m ² à 24 999 m ²	21 936,00 \$	
Pour projet constr./modif. 25 000 m ² et plus	34 563,00 \$	
Modif. projet déjà autorisé moins de 500 m ²	2 522,00 \$	
Modif. projet déjà autorisé 500 m ² et plus	4 442,00 \$	
FOND DE COMPENSATIONS STATIONNEMENT		
Frais d'étude de dossier (sauf exception)	1 622,00 \$	
Stationnement – secteur B	5 000,00 \$	
Stationnement – ext. secteur B (5 log et moins)	2 500,00 \$	
Stationnement – extérieur secteur B (autres)	3 500,00 \$	

* Les coûts prévus pour une étude préliminaire peuvent être déduits d'une demande d'étude formelle, si celle-ci est déposée dans un délai de 6 mois suivant la date de la réponse donnée au requérant pour sa demande d'avis préliminaire.

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

LISTE DES TARIFS 2021

La valeur estimée des travaux comprend :

- les frais de préparation des plans et devis;
- les frais de fourniture et d'installation de tous les matériaux et équipements intégrés au bâtiment, incluant notamment ceux reliés à l'architecture, à la structure, à la mécanique et à l'électricité mais excluant les frais de fourniture et d'installation des appareillages reliés à l'exploitation d'un procédé industriel et les frais de fourniture et d'installation, dans un bâtiment résidentiel, d'un appareil élévateur pour personnes handicapées installé dans le cadre du Programme d'adaptation de domicile (PAD) adopté par le gouvernement du Québec;
- les frais d'excavation, et de remblayage des fondations du bâtiment;
- les frais d'aménagement du terrain tel l'aménagement paysager ou le stationnement lorsque ces travaux sont réalisés simultanément avec un projet de construction ou de transformation d'un bâtiment et que le règlement sur les certificats de l'arrondissement prévoit qu'ils peuvent être inclus au permis de construction;

Taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés.

La valeur estimée des travaux de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ne doit pas être inférieure

aux coûts unitaires suivants :

pour un bâtiment résidentiel, par mètre carré de superficie de plancher à l'exclusion de celle du sous-sol d'un bâtiment unifamilial :	1 356,00 \$
pour un bâtiment commercial, par mètre carré de superficie de plancher :	1 613,00 \$
pour un bâtiment industriel, par mètre carré de superficie de plancher :	1 044,00 \$
pour un bâtiment institutionnel, par mètre carré de superficie de plancher :	1 979,00 \$

Taxes applicables à l'ensemble des biens et services mentionnés.